Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet plateforme logistique ARGAN MONTBARTIER2 sur la commune principale de l'AIOT Lieu-dit Bicari Avenue des Graves 82700 MONTBARTIER.

La référence de votre dossier est A-3-T6SFBDZCR et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 08/12/2023 à 10h30 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : La D(R)EAL ou la DRIEAT

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Mandataire

N° SIRET 79018467501787

Organisme: BUREAU VERITAS EXPLOITATION

Fonction: CONSULTANTE HSE

Personne morale

N° SIRET 39343060800041

Raison sociale ARGAN

Forme juridique SA

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

21 RUE BEFFROY

92200 NEUILLY SUR SEINE

Signataire

Qualité : Responsable de Programmes

Référent

Fonction : Responsable de programmes

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : plateforme logistique ARGAN MONTBARTIER2

Description des activités :

Le projet de la société ARGAN s'implante au niveau de la ZAC Grand Sud Logistique sur la commune de Montbartier (82) sur un foncier d'environ 51 395 m2. Cette ZAC est inscrite entre la commune de Montbartier et le tracé de l'autoroute A62. Le site du projet d'ARGAN correspond à une réserve foncière vierge de toute construction. Le terrain s'inscrit dans l'aménagement de la Zone d'Activités Grand Sud Logistique de Montbartier (82). Le site sera bordé par le bassin de la ZAC, une parcelle inoccupée et l'autoroute A62 au Nord, par un terrain de la ZAC à l'Est, par une voie de desserte et un espace vert au Sud et par un terrain de la ZAC à l'Ouest. L'accès au projet se fera par une voie de desserte de la ZAC au Sud du terrain. Le terrain considéré concerne la parcelle n°1994 de la section A, située en zone AUE du PLU de Montbartier, qui est une zone destinée à l'accueil des activités économiques et correspond aux terrains inclus dans le périmètre de la ZAC de la plateforme logistique. La société ARGAN prévoit la création d'un bâtiment de logistique composé de trois cellules de stockage, d'une superficie d'environ 17135 m², ainsi que de bureaux, locaux sociaux et des locaux techniques. Les locaux techniques comprendront notamment : • un local de charge ; • un local transformateur pour la partie entrepôt ; • un local TGBT; • un local onduleur associé à la centrale photovoltaïque; • un local batteries de stockage; • une cuve de sprinklage et son local associé. Le bâtiment sera équipé d'une centrale photovoltaïque en toiture de l'entrepôt. La construction des bâtiments s'accompagnera de l'aménagement des extérieurs du site (voiries, bassin de rétention, aires de manœuvre et de mises en station, espaces paysagers sur le terrain). L'objectif de ce projet est de créer une plateforme logistique à usage d'entrepôt de stockage. Il est envisagé la location de la plateforme logistique à un ou plusieurs locataires. Les futurs locataires ne sont pas connus au moment du dépôt du dossier ICPE. Le bâtiment sera soumis à Enregistrement pour la rubrique 1510. Le dossier d'Enregistrement a été déposé en Préfecture en date du 08/12/2023 sous les références C-231208-085934-631-001.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : NON

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : NON

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Lieu-dit Bicari Avenue des Graves 82700 MONTBARTIER

X:564325

Y: 6315277

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? OUI

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale Régime	Précisions
2925	2925-1	Charge d'accumulateurs	Puissance maximale 450 kW D	3 locaux de charge de batteries au plomb des engins de manutention du site

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? NON

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

L'installation classée au titre de la rubrique n°2925.1 ne sera pas en tant que telle à l'origine de déchets. L'activité du site étant une activité de logistique, celle-ci génèrera essentiellement des déchets non-dangereux, principalement des déchets d'emballages (cartons, plastiques, bois...). Ils seront triés, placés dans des bennes sur site et évacués vers les filières appropriées, par une société spécialisée.

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : OUI

Précisez : Le calcul de la D9 demande un besoin en eau de 270 m3 /h pour le site. Ce débit devra être disponible pendant 2 heures (soit 540 m3 d'eau au total). Un réseau de poteaux incendie privés sera implanté sur le site. Ils seront alimentés via le réseau public d'eau brute. Le réseau public d'eau brute assurera un débit de 240 m3/h (4 poteaux incendie à 60m3/h en simultané sous 1 bar de pression minimum) soit sur 2 heures un volume de 480 m3 disponible sur le réseau de PI interne. Une réserve d'eau souple (statique) complémentaire de 60 m3 sera installée sur le site afin d'atteindre le volume requis par la D9.

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Des extincteurs seront par ailleurs répartis dans l'entrepôt en fonction des risques. Des RIA seront également implantés afin qu'un foyer puisse être attaqué simultanément par deux lances sous deux angles différents. Ils seront utilisables en période de gel. L'entrepôt sera également sprinklé et le bâtiment sera équipé d'une détection automatique d'incendie.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? NON

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON

Clause filet

085934-631-001

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Non**

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	·	en charge de l' instruction
Demande d'Enregistrement ICPE n°C-231208-	08/12/2023	DREAL

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

Organiama